



Hier matin, de nombreux moloks regorgeaient encore de sacs noirs et ce dans tout le Valais romand (ici à Verbier).



Citoyens et touristes n'ont pas hésité à utiliser des sacs noirs, hier matin, 2 janvier (ici à Verbier).



Dans plusieurs communes (ici à Fully), de très nombreux sacs ont été laissés à même le sol, faute de place. LE NOUVELLISTE

# Les stations plus tolérantes que la plaine

**TAXE AU SAC** Le nouveau règlement s'applique désormais. En janvier, frauder ne sera pas partout sanctionné de la même manière. La marge de tolérance se veut supérieure dans les communes touristiques.

PAR FABRICE.ZWAHLEN@LENOUVELLISTE.CH / PHOTOS CHRISTIAN.HOFMANN@LENOUVELLISTE.CH

Le passage à l'an nouveau a coïncidé avec l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe au sac dans le Valais romand. Seuls citoyens pour l'heure exemptés, ceux de Monthey, la population ayant refusé à 69%, le 26 novembre dernier, l'introduction d'un nouveau règlement communal en la matière. «Le Nouvelliste» a mené une petite enquête dans sept localités du Valais romand afin de savoir si ce retour aux jours ouvrables coïncidera avec l'entrée en vigueur d'une tolérance zéro pour les citoyens et les touristes qui utiliseraient encore des sacs poubelles noirs. Eh bien, selon notre panel d'interlocuteurs, la situation ne se veut pas uniforme.

## Agents assermentés

Président de Saint-Maurice, Damien Revaz se montre clair: «Nos agents ont été assermentés pour ouvrir les moloks et amender les fraudeurs. La pre-

mière phase d'observation, qui démarrera aujourd'hui, débouchera soit sur des amendes à trois chiffres, soit sur des avertissements. Nous n'attendons pas la fin du mois pour sévir!» En langage décodé, plus il y aura de tricheurs, plus la municipalité serrera la vis et rapidement. CQFD.

«Nous allons être assez fermes dès les premiers jours de janvier», corrobore le président de Sion, Philippe Varone: «On peut partir du principe que l'on va avertir durant une semaine, puis se mettre à amender. Je fais confiance au sens civique de nos citoyens. Ce sont

**50 000**

Le nombre de résidents en période de fête sur la commune de Bagnes.



**Ce n'est pas avec un fouet que l'on va faire évoluer les mentalités."**

LUC FELLAY  
PRÉSIDENT DE CHAMPÉRY

des personnes qui trient déjà passablement, qui sont de bons élèves en la matière.»

## Aller à la déchetterie

A Saxon, le président Christian Roth parle également de marge de tolérance. «Nous allons effectuer la première tournée de récolte des déchets et sur cette base, nous analyserons la situation, quartier par quartier. Des décisions seront ensuite affinées à l'occasion de notre séance du Conseil du 22 janvier.» Et de rappeler: «Les personnes qui laissent traîner des objets qui devraient être amenés à la déchetterie encouraient

déjà, avant même ce nouveau règlement, des amendes.»

## Réalités touristiques

Le président de Bagnes Eloi Rossier affiche un discours différent. «Durant cette première semaine de l'année, nous sommes environ 50 000 à séjourner sur la commune contre 8000 résidents habituellement. Même si nous avons beaucoup informé sur le sujet, nous demeurons une commune touristique. En nous devons en tenir compte. Nous allons donc appliquer la loi dans son esprit plus qu'à la lettre durant une période de transition inévitable. Cette dernière sera limitée au mois de janvier et cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de contrôles durant cette période. Ensuite on sanctionnera (ndlr: sous forme d'amendes).»

## «Pas fou»

Son de cloche identique à Champéry. «Au vu du nombre

## Nouveaux sacs en rupture de stocks

Municipal chargé des cours d'eau, de la voirie, de la déchetterie et de l'environnement à Hérémece, Ludovic Richiedi avoue un malaise. «Dans nos commerces, nous avons constaté une rupture de stocks.» (Même constat sur le Haut-Plateau et dans des centres commerciaux de Martigny, Sion et du Chablais notamment.) Un délai de transition de quinze jours sera donc donné à la population, priée cependant d'appliquer la loi dès à présent.

«La moitié de nos citoyens n'a pas pu acheter des sacs», dit Marco Aymon, président d'Ayent. «Bien que je ne blâme personne, changer les règles un 1er janvier, en période touristique, n'était pas une bonne chose.» Ayent appliquera donc une tolérance de quelques jours.

«Nous avons distribué 2 millions de sacs et chaque commerce a été livré dans un délai de trois jours ouvrables», précise Philippe Varone, président de l'Antenne Valais romand. «Avec les Fêtes, certains ont peut-être mal anticipé.» Le manque de sacs sera rapidement comblé. Le fait que des familles en aient acheté en grande quantité n'aura pas simplifié la répartition. **FZ**

de résidents secondaires que l'on a sur la commune, nous avons traduit le règlement en allemand, anglais et hollandais.

Cela n'en reste pas moins compliqué à comprendre», résume le président Luc Fellay. «Donc, c'est exclu de coller 400 balles d'amende, début janvier. Ce n'est pas avec un fouet que l'on va faire évoluer les mentalités.»

Par contre, dès début février, les contrôles démarreront. «Toutefois, cela ne passera pas par l'installation de caméras supplémentaires. Nous ne sommes pas si fous. Nous demeurons un pays de tourisme.»

Ces dernières semaines, la déchetterie a enregistré le double de passages que par le passé. Un signe des changements en cours.